



Communiqué de presse

Reporter n'est pas rejeter (tel est notre espoir) !

La Commission des affaires juridiques du Conseil des États attend encore pour prendre une décision sur le droit à une éducation sans violence.

Berne, le 18 février 2022 : la Commission des affaires juridiques du Conseil des États s'est penchée hier sur la motion Bulliard 19.4632 « Inscrire l'éducation sans violence dans le CC ». Elle a décidé d'en reporter l'examen. La majorité de la Commission a invoqué pour motif le fait que le rapport sur le postulat Bulliard 20.3185 « Protection des enfants contre la violence dans l'éducation » n'a pas encore été publié. L'introduction de ce droit fondamental s'en trouve inutilement retardée.

La Commission des affaires juridiques du Conseil des États laisse les enfants attendre

Un quart de siècle après la ratification de la Convention des droits de l'enfant de l'ONU, les enfants de Suisse attendent toujours l'inscription du droit à une éducation sans violence dans la loi. Étant donné que le rapport sur le postulat en question paraîtra au plus tôt cet été, un certain temps s'écoulera encore avant une décision définitive.

Le droit à une éducation sans violence a un effet préventif et a sa place dans le CC

Des études montrent que la violence physique et psychologique sur des enfants fait toujours partie du quotidien en Suisse. Un enfant sur vingt subit régulièrement des châtiments corporels à la maison. Et un enfant sur quatre est régulièrement victime de violences psychologiques. La tendance à la hausse des nombres de cas dans les statistiques des hôpitaux pédiatriques relatives à la protection de l'enfant indique également une violence toujours présente à l'encontre des enfants. Pour les parents, le droit à une éducation sans violence ferait office de ligne directrice claire et indiquerait que la violence n'est pas autorisée dans l'éducation. Si l'introduction de ce droit s'accompagne de campagnes d'information pertinentes, il pourrait en résulter un effet préventif fort.

Une mission fondamentale de Protection de l'enfance Suisse

Depuis plus de 40 ans, Protection de l'enfance Suisse s'engage pour que le droit à une éducation sans violence – tel qu'énoncé clairement en faveur de tous les enfants par la Convention des droits de l'enfant de l'ONU – trouve son écho dans la législation suisse. Pour cette raison, du point de vue de Protection de l'enfance Suisse, il est capital que la motion « Inscrire l'éducation sans violence dans le CC » soit enfin également adoptée par le Conseil des États. En parallèle de la voie politique, Protection de l'enfance Suisse œuvre pour la prévention de la violence dans l'éducation par le biais de diverses offres, notamment avec les cours pour les parents **Parents forts – enfants forts®**, des informations pour les professionnels et bien plus.



Kinderschutz Schweiz
Protection de l'enfance Suisse
Protezione dell'infanzia Svizzera

Schlösslistrasse 9a | 3008 Bern
Telefon +41 31 384 29 29
info@kinderschutz.ch | www.kinderschutz.ch

Contact

Kinderschutz Schweiz
Protection de l'enfance Suisse
Protezione dell'infanzia Svizzera

Schlösslistrasse 9a | 3008 Berne

Tamara Parham, responsable Communication / membre de la direction
+41 31 384 29 19
tamara.parham@kinderschutz.ch

www.protectionenfance.ch
www.facebook.com/protectionenfancesuisse
www.twitter.com/kinderschutz_ch
www.instagram.com/protectionenfancesuisse

Protection de l'enfance Suisse est une fondation indépendante de droit privé, active dans l'ensemble de la Suisse. En tant qu'organisation d'utilité publique, nous nous employons à permettre à tous les enfants vivant en Suisse de grandir dans la dignité, en bénéficiant d'une protection au sens de la Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant. Pour atteindre ces visées, nous fondons notre travail sur des bases scientifiques solides et intervenons de manière systématique au moyen d'offres de prévention, d'un travail politique et de campagnes de sensibilisation. Protection de l'enfance Suisse s'adresse aux professionnels et aux éducateurs, à des acteurs politiques, des organisations publiques et privées ainsi qu'au grand public en Suisse. Afin de financer son travail, la fondation organise des actions ciblées de collectes de fonds auprès de particuliers, d'entreprises, de fondations et d'institutions publiques.